

Démarche à effectuer avant une demande de bourse de collège

Avant toute demande de bourse de collège :

- Effectuer obligatoirement une déclaration sur les revenus de l'année 2024, **même si vous êtes non imposable**, ou si vous êtes arrivé en France entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2024.

IMPORTANT : vous devez déclarer tous les enfants du foyer

Comment déclarer ?

- par internet via le site <https://www.impots.gouv.fr/accueil>
- Ou
- au format papier : en allant au centre des impôts proche de votre domicile

Quand faire la déclaration 2025 ?

- par internet : ouverture du service le **10 avril 2025** et jusqu'à la date limite du :
 - **22 mai 2025** pour le département de l'Ain
 - **28 mai 2025** pour le département de la Loire
 - **5 juin 2025** pour le département du Rhône
- version papier : jusqu'au **20 mai 2025**